Mairie de Maillé CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 5 septembre 2024 à 20 h 30.

PROCES VERBAL

(Affiché en exécution de l'article L.2121-25 du CGCT)

Présents : Jean-Marie GELOT, Denis THIBAULT, Laurent BAUDIN, Nicolas CAQUINEAU, Laurette CHARRIER, Christian GANTEIL, Patricia LUCAS, Laeticia MAILHE, Roger PRAILE, Béatrice VALADE.
Absents excusés : Bernadette DENIS, Cédric GESTRAUD, Marielle NEVEU.

Ordre du jour :

Délibérations :

- Remboursement de frais.
- Remboursement des frais de transport scolaire aux familles concernées.
- Partenariat avec la Fondation du Patrimoine.
- Décision modificative au budget « Tourisme ».
- Restaurant scolaire : validation du règlement intérieur.
- Personnel communal :
    - Modification du temps de travail d'un agent technique.
    - Prévoyance des agents : adhésion au contrat collectif proposé par le Centre de Gestion.
- Demande de subvention pour l'aménagement de la MAM.

Informations diverses :

- Commission « Prévention-Sécurité-Sauvegarde » : révision du PCS.
- Le point sur la saison estivale : tourisme, animations.

Questions diverses.

Mr Roger PRAILE est nommé secrétaire de séance.
Le procès-verbal de la réunion du 4 juillet sera entériné lors de la prochaine réunion de conseil municipal.

1) Délibérations à prendre :

➢ Remboursement de frais :

Les membres du conseil municipal acceptent de rembourser à
- Mr Cédric GESTRAUD la somme de 46.51 € correspondant à l'achat de fournitures d'entretien pour le foyer des jeunes.
- Mr Denis THIBAULT la somme de 7.92 € correspondant à des frais occasionnés lors d'une intervention de pompiers.

➢ Remboursement de frais de transport scolaire aux familles concernées :

Mr le Maire rappelle la décision du conseil municipal de rembourser les familles utilisant le transport scolaire pour les enfants qui vont à l'école publique de Maillezais.
Le conseil municipal entérine à l'unanimité la liste des 8 enfants utilisant le transport scolaire pour l'année 2024-2025 et s'engage à rembourser 78 € par enfant.

➢ Partenariat avec la Fondation du Patrimoine :

Pour donner suite à la demande de donateurs qui souhaitent entretenir et restaurer de manière anonyme des monuments situés sur la commune, Mr le Maire propose qu'un partenariat soit mis en place entre la municipalité et la Fondation du Patrimoine.
Mr le Maire ajoute que cette opération pourrait permettre la pérennisation de tombes classées, ainsi financées par des bienfaiteurs et la Fondation du Patrimoine. Le conseil municipal se prononce favorablement mais afin d'éviter tout quiproquo, un article explicatif sera inséré dans le prochain bulletin municipal au sujet de l'entretien du cimetière par les bénévoles et de la restauration des tombes classées financées par la Fondation du Patrimoine.

➢ Décision Modificative n° 2 au budget « tourisme » :

Le conseil municipal adopte les ajustements budgétaires ci-dessous qui sont sans incidences financières sur la globalité du budget tourisme 2024.

Fonctionnement :

Dépenses :	Chap. 023 :	+ 1 000 €
Dépenses :	art. 6231 :	- 1 000 €

Investissement :

Recettes :	Chap. 021 :	+ 1 000 €
Dépenses :	art. 2135 :	+ 1 000 €

➢ **Restaurant scolaire : validation du règlement intérieur :**

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le règlement intérieur tel que présenté par la commission « cantine ». Ce document sera présenté aux familles lors de la réunion de rentrée. Le point est fait sur le personnel mis en place pour assurer ce service.

➢ **Personnel communal :**

Le conseil municipal entérine l'augmentation du temps de travail d'un agent technique.
Pour faire suite à la consultation concernant l'assurance prévoyance du personnel, le conseil municipal accepte l'adhésion à Territoria Mutuelle à partir du 1er janvier 2025, en offrant une garantie de 95 % du salaire et en participant à hauteur de 50 % de la cotisation.

➢ **Demande de subvention pour l'aménagement de la MAM :**

Afin de permettre la réouverture de la MAM, des travaux obligatoires sont demandés par la PMI notamment la modification du dortoir en deux chambres distinctes. Des subventions seront sollicitées auprès des institutions (CAF, MSA, conseil départemental) afin que ces aménagements urgents puissent être financés.

2) Informations diverses :

- Commission « Prévention Sécurité Sauvegarde » : préparation du PCS :

Mr Thibault, responsable de cette commission, fait savoir qu'un courrier sera adressé prochainement aux familles afin de les informer sur le nouveau service de télé alerte.
Concernant le Plan communal de sauvegarde, en attendant qu'une réunion globale soit programmée, des documents de base ont été révisés et donnés aux élus pour intervention si nécessaire.

- Le point sur la saison estivale :

TOURISME : Mme Valade fait le point sur la saison touristique : un manque à gagner tant sur le camping que sur l'embarcadère, cette situation est identique sur tout le secteur. Néanmoins, nous avons de très bons retours des campeurs malgré un problème technique récurrent durant toute la saison. Ce qui plait, c'est la simplicité, la rusticité, la pataugeoire. Concernant l'embarcadère, ce sont les balades gourmandes qui sont appréciées. Une réunion de la commission « tourisme » est à prévoir afin de faire un bilan de saison et faire une mise au point afin d'optimiser la saison prochaine. Il est proposé de remettre dans le virage de l'église, le panneau représentant une capucine afin d'inciter les conducteurs à se diriger vers le port. La saison effectuée par la guinguette est évoquée également.

ANIMATIONS : Mr Thibault fait le point sur les animations estivales : Concernant le 14 juillet : bilan positif, tant pour le pot offert par la municipalité en intérieur que pour les jeux des enfants organisés sur le terrain de la pataugeoire. Le public a comme d'habitude apprécié l'aubade de l'ensemble musical, le défilé aux lampions et le magnifique feu d'artifice. Concernant les conviviales, chaque dimanche fut réussi et très apprécié. Cette saison sera clôturée par un marché « Arts et Saveurs » au cours duquel une démonstration de spinning sera organisée par le Foyer Rural. Un bilan sera réalisé avec les associations participantes afin de refaire le point sur le règlement mis en place mais non respecté par tous, en particulier sur l'utilisation du four.
Concernant le Cinéma de Plein Air qui consiste en un festival de courts métrages : cette soirée fut un succès avec de nombreux spectateurs.
Concernant Octobre Rose : un point d'organisation sera fait avant la prochaine réunion de la commission « urbanisme ».

- Affaires scolaires :

Mr le Maire fait savoir que pour cette rentrée 2024-2025 :
- 12 élèves sont inscrits au RPIC Maillé-Maillezais dont 8 utilisent le service de transport scolaire.
- 48 élèves sont inscrits à l'école privée St Pient dont 47 utilisent le service du restaurant scolaire.

3) Questions diverses :

- Mr Caquineau signale des nuisances sonores récurrentes dans le quartier du Pont de la Route.
- Mme Charrier fait savoir que l'escalier qui permet d'accéder au salon de l'esthéticienne est encombré de plantes, gênant le passage avec le risque de provoquer un accident. Elle ajoute que la sculpture réalisée par Natal et située aux abords de l'ehpad serait à nettoyer.
- Le panneau digital diffuse des informations trop longues. La commission communication est invitée à améliorer la diffusion sur ce panneau lumineux.
- Mme Lucas demande si le branchement électrique du panneau digital pourrait servir également pour les véhicules électriques. Elle ajoute que des bénévoles vont bientôt nettoyer le massif situé devant l'école. Un pot de remerciement leur sera offert.

- Mme Valade demande si un miroir pourrait être posé au rond-point de l'église afin de faciliter la visibilité.
- Mr Praile obtient la confirmation que les emplacements attribués aux commerçants pour le marché de noël seront gratuits.
Il ajoute qu'un passage piéton serait nécessaire afin que les usagers de la future liaison douce du « Moulin de la Pichonnière » puissent traverser la route départementale.
Il fait également état du bruit engendré par la brasserie, provocant du désagrément pour le voisinage.
- Mr Ganteil propose que le passage surélevé situé à l'entrée de La Grande Bernegoue soit modifié avant qu'un accident ne survienne

Mr le Maire invite les élus au prochain conseil de communauté de la CCVSA qui aura lieu à Maillé le mardi 17 septembre dans la salle polyvalente.

La prochaine réunion de conseil municipal se tiendra le jeudi 3 octobre 2024.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30.

Le Secrétaire de séance,

Roger PRAILE.

Le Maire,

Jean-Marie GELOT.